

Reprise d'un dossier issu d'un autre logiciel du marché

Cette fiche pratique vous présente les deux principales étapes à effectuer pour reprendre dans le logiciel TNS, un dossier issu d'un autre logiciel du marché.

EDITION DU DOSSIER PERMANENT

Tout d'abord, vous devez imprimer les données permanentes du dossier dans lequel vous aurez les informations liées :

- À l'exploitant,
- Au conjoint collaborateur,
- Aux exonérations,
- À l'assujettissement (ou non) à la CFP ou autres contributions,
- Aux données historiques (voir exemple ci-dessous)

Missions	2020	2019	2018	2017	2016
Revenu social	62 500	57 800	44 978	56 980	48 720
Revenu remplacement					
Cotisations déduites	15 625	15 028	11 695	14 956	12 665
Conjoint collaborateur	1/3 plafond	1/3 plafond	1/3 plafond	1/3 plafond	1/3 plafond

SAISIE DE CES INFORMATIONS DANS RCA TNS

Étape 1 : Paramétrez les informations de l'exploitant

1. En page d'accueil de RCA TNS, cliquez sur "Nouveau dossier".
2. Dans l'assistant, choisissez l'activité, puis la catégorie dans le menu déroulant. Vous pouvez également mentionner le régime.
3. Indiquez la présence d'un conjoint collaborateur.
4. Cochez les paramètres qui correspondent au dossier : ACRE / CFP / CURPS.

Étape 2 : Indiquez les éléments de périodes

1. Choisissez l'année au cours de laquelle doit être traité le dossier. Par exemple, pour un dossier à finaliser en 2021, choisir 2021.
2. Calculez une date de clôture à +12 mois.
3. Un tableau vous indique les années historiques que vous retrouverez dans le dossier.

Assistant

2 - Caractéristiques du dossier - Étude

DÉBUT D'ACTIVITÉ _____

Début d'activité **1**

ANNÉE EN COURS _____

Année en cours **2**

Avec une clôture au (JJ/MM) **2**

Année	Durée	Date de clôture
2021	12 mois	31/12/2021
2020	12 mois	31/12/2020
2019	12 mois	31/12/2019
2018	12 mois	31/12/2018
2017	12 mois	31/12/2017
2016	12 mois	31/12/2016

3

Étape 3 : Paramétrez les périodicités

1. Indiquez sur ce panneau, les éléments liés aux périodes de régularisation et d'ajustement des cotisations.
2. Vous pouvez également indiquer la périodicité des échéances des appels de cotisations soit par le choix dans le menu déroulant, soit en cochant directement les mois de paiement.

Selon l'activité, vous aurez une périodicité URSSAF (SSI), ou deux périodicités URSSAF et caisse vieillesse (prof. libérales).

Assistant

3 - Périodicité

URSSAF (SSI) _____

Provisionnelle ajustée en :

Régularisation en :

Echéancier le

Janvier Avril Juillet Octobre
 Février Mai Août Novembre
 Mars Juin Septembre Décembre

Étape 4 : Renseignez les données historiques

Renseignez les éléments des DSI antérieures.

Les deux plus importants concernent :

- Le revenu social
- Les cotisations (obligatoires et facultatives)

Vous aurez aussi des lignes complémentaires en fonction de l'activité sélectionnée :

- La remise tabac
- Le revenu de remplacement
- Les revenus non conventionnés
- Les honoraires conventionnés
- Les dépassements d'honoraires
-

Assistant

5 - Historique

HISTORIQUE					
Année	2020	2019	2018	2017	2016
Date clôture	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenu social	62 500	57 800	44 978	56 980	48 720
Remise tabac	0	0	0	0	0
Rev rempl	0	0	0	0	0
Cotisations	15 625	15 028	11 695	14 956	12 665
Ass cotis conj	1/3 Revenus - Sa	1/3 Revenus - Sa	1/3 Revenus - Sa	1/3 Revenus - Sa	1/3 Revenus <input type="button" value="v"/>

Comment créer un dossier ?

Étape 5 : Saisissez les «à nouveaux»

1. Vous renseignez ici les montants des charges à payer et les charges constatées d'avance de l'exercice précédent à l'année en cours que vous souhaitez traiter.
2. Indiquez également les retards de paiement qui ont été constatés sur le dernier exercice (en CAP ou CCA).

Cela permettra de les prendre en compte pour recalculer les cotisations comptabilisées de votre dossier.

Assistant X

6 - À Nouveaux

À NOUVEAUX			
	- Charges à payer	+ Charges constatées d'avance	- Retards de paiement antérieurs
Maladie	1 983	0	0
Vieillesse	5 657	0	0
Alloc. Fam.	364	0	0
CSG Deduc.	3 373	0	0
CSG Non ded.	580	0	0
CFP	99	0	0
TOTAUX	12 056	0	0
TOTAL À NOUVEAUX			-12 056

Comment créer un dossier ?

←
→
CRÉER
X ANNULER

Étape 6 : Contrôlez les montants

Ouvrez le dossier repris et renseignez les coordonnées de l'exploitant.

Dans l'onglet *Traitement / Régularisation 2xxx*, contrôlez enfin la régularisation de l'année N-1 et forcez éventuellement les montants des cotisations à prendre en compte.

PARAMÉTRAGE | TRAITEMENT | DÉCLARATION | ÉDITIONS | Rapport | Diaporama | Comparatif salarié

Historique | Bases | **Détail 2021** | Exonérations 2021 (0) | Réductions COVID | Récap. zones forcées (7)

EN COURS | Revenu social

2021

SSSI CONJOINT

ANNÉE 2021 | **RÉGULARISATION 2020** | PROVISIONNELLE 2021 | APPEL 2021

ANNS COTISATIONS COMPTA

Régularisation 2020		Infos	Assiette retenue	Taux	Cot. Définitives	À déduire P. Ajust.	Régularisation	Échéances - Régularisation	
MALADIE					4 500	4 161	339	5 Mai 2021	175
Maladie maternité			62 500	6,35	3 969	3 670	299	5 Juin 2021	175
Indemnités journalières			62 500	0,85	531	491	40	5 Juillet 2021	175
URSSAF					1 938	1 792	146	5 Août 2021	175
Allocation familiale	Taux Max		62 500	5,10	1 938	1 792	146	5 Septembre 2021	175
RÉGIME VIEILLESSE DE BASE					7 430	7 402	28	5 Octobre 2021	175
Retraite de base	Tr 1		41 136	17,75	7 302	7 302		5 Novembre 2021	175
	Tr 2		21 364	0,60	128	100	28	5 Décembre 2021	178
RÉGIME VIEILLESSE COMPLÉMENTAIRE					5 152	4 776	376		
Retraite complémentaire	Tr 1		38 340	7,00	2 684	2 684			
	Tr 2		24 160	8,00	1 933	1 557	376		
Invalidité décès	Plafond		41 136	1,30	535	535			
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES					19 020	18 131	889		
CFP	2020		41 136	0,34	140	140			
Total CSG/CRDS					7 578	7 064	514		
CSG déductible			78 125	6,80	5 312	4 952	360		
CSG/CRDS non-déductible			78 125	2,90	2 266	2 112	154		
TOTAL					26 738	25 335	1 403		

FERMER

Cotisations sociales payées par l'entreprise : 26 738 | Charges pour la société : 26 738